

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

Décision	Responsable	État de situation / mise en oeuvre	cf. Fiches COPL 17-18 mai 2021
Décision 1 – Déclaration de Moroni Le Conseil des ministres de la COI : a) Adopte la « Déclaration de Moroni sur l’avenir de la COI » ; b) Remercie chaleureusement le gouvernement de l’Union des Comores pour avoir accueilli et organisé la retraite ministérielle d’août 2019 qui a abouti à la « Déclaration de Moroni sur l’avenir de la COI » ; c) Adresse ses remerciements à l’Union européenne pour l’appui financier et son accompagnement technique à travers le programme INCA dans le cadre du repositionnement stratégique de la COI et félicite le Secrétariat général pour l’avancée significative du dossier sur l’évolution institutionnelle de la COI.		c) L’assistance technique INCA poursuit sa mission jusqu’en novembre 2021. À noter que l’AFD a également indiqué sa disponibilité à soutenir cette dynamique de renforcement institutionnelle.	—
Décision 2 – Adoption de l’Accord portant révision de l’Accord général de coopération entre les États membres de la Commission de l’océan Indien Le Conseil des ministres de la COI : a) Adopte « l’Accord portant révision de l’Accord général de coopération entre les Etats membres de la Commission de l’océan Indien » ; b) Remercie le gouvernement de la République des Seychelles pour l’accompagnement et l’appui technique à travers la mise à disposition d’une juriste auprès du Secrétariat		a) À ce jour, seule l’Union des Comores a ratifié l’Accord. Le Secrétariat général reste dans l’attente de la complétion des processus nationaux de ratification et du dépôt des instruments de ratifications auprès du Secrétariat. Dès ces processus complétés par tous les États, l’Accord de Victoria révisé entrera en vigueur.	—

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

général ainsi que l'Union européenne pour son appui au renforcement des capacités institutionnelles de la COI à travers le projet INCA ; c) Demande au Secrétariat général de poursuivre les consultations nécessaires en vue de la réécriture des textes d'application dont le règlement intérieur ainsi que la mise en place des nouvelles structures.		c) Les travaux de révision des textes d'application se poursuivent : sessions de travail organisées avec les OPL pour la révision du règlement intérieur ; le SG-COI reste en attente des commentaires et propositions de modification de certains États. Pour ce qui concerne les fonctions d'audit, plusieurs documents ont été validés par le Comité d'audit.	
Décision 3 – Statut d'observateur et modalités d'adhésion Le Conseil des ministres de la COI approuve l'inclusion dans le règlement intérieur la révision du statut et des modalités d'adhésion des observateurs auprès de la COI.	Marc Maminiaina	Proposition de révision du statut d'observateur émanant de la Partie malagasy. Question inscrite à l'ordre du jour du prochain COPL à la suite des recommandations émises par le Secrétariat à la demande du Président du COPL.	1.5.
Décision 4 – Demandes d'adhésion Décision 4.1. – Demande du Japon Le Conseil des ministres : a) Prend note de la demande du Japon de bénéficier du statut d'observateur auprès de la COI ; b) Remercie le Japon pour l'intérêt qu'il porte au développement de la coopération avec la COI ; c) Donne une suite favorable à la demande du Japon de devenir observateur auprès de la COI. Décision 4.2. – Demande de la République de l'Inde Le Conseil des ministres de la COI :	Marc Maminiaina		

a) Prend note de la demande de la République de l'Inde d'accéder au statut d'observateur auprès de la COI ; b) Remercie la République de l'Inde pour l'intérêt qu'elle porte au renforcement de ses relations avec la COI et ses pays membres ; c) Donne une suite favorable à la demande de la République de l'Inde de devenir observateur auprès de la COI.			
Décision 4.3. – Demande de l’Organisation des Nations unies Le Conseil des ministres de la COI : a) Prend note de la demande de l’Organisation des Nations unies de bénéficier du statut d’observateur auprès de la COI ; b) Remercie l’Organisation des Nations unies pour l’intérêt qu’elle porte au renforcement de la relation avec la COI dans divers domaines de coopération ; c) Donne une suite favorable à la demande de l’Organisation des Nations unies de devenir observateur auprès de la COI.		Demande de levée de l’obligation financière émanant de l’ONU, réponse favorable des États membres.	
Décision 4.4. – Demande de la Fédération de Russie Le Conseil des ministres de la COI : a) Prend note de la demande de la Fédération de Russie de bénéficier du statut d’observateur auprès de la COI ;		Le Secrétariat a communiqué aux candidats (Russie, Sri Lanka, Kenya) une demande de clarification et de reformulation de leur demande. Aucune réponse n’a été reçue à ce jour.	

b) Remercie la Fédération de Russie pour l'intérêt qu'elle porte au développement de la coopération avec la COI ; c) Demande au Secrétariat général de prendre attache auprès de la représentation diplomatique de la Fédération de Russie pour obtenir des précisions quant aux motivations de sa demande afin de faciliter la prise de décision.			
Décision 4.5. – Demande de la République démocratique socialiste du Sri Lanka Le Conseil des ministres de la COI : a) Prend note de la demande de la République démocratique socialiste du Sri Lanka de devenir membre à part entière auprès de la COI ; b) Remercie la République démocratique socialiste du Sri Lanka pour l'intérêt qu'elle porte au développement de la coopération avec la COI ; c) Demande au Secrétariat général de proposer aux autorités du Sri Lanka de reformuler leur demande en tenant compte des statuts existants et critères d'adhésion en vigueur. Décision 4.6. – Demande de la République du Kenya Le Conseil des ministres de la COI : a) Prend note de la demande de la République du Kenya de devenir membre à part entière de la COI ; b) Remercie la République du Kenya pour son intérêt pour les activités de la COI ainsi que pour sa contribution aux efforts collectifs dans le			

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

cadre de la lutte contre l'insécurité maritime dans la région à travers sa participation active dans le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes de la Somalie (CGPCS) ; c) Demande au Secrétariat général de proposer aux autorités du Kenya de reformuler leur demande en tenant compte des statuts existants et critères d'adhésion en vigueur.			
Décision 5 – Accréditations au Fonds vert pour le climat et 9 piliers de l'Union européenne Le Conseil des ministres de la COI : a) Prend note de l'évolution des travaux sur les processus d'accréditation ; b) Se félicite de la soumission du dossier d'accréditation de la COI au Fonds vert pour le climat (GCF) et encourage le Secrétariat général à finaliser dans les meilleures conditions le processus d'accréditation ; c) Demande au Secrétariat général de proposer aux Etats membres dans un délai raisonnable une première ébauche de ce que serait l'« Accreditation Master Agreement » entre le GCF et la COI ; d) Invite le Secrétariat général à poursuivre la mise en œuvre de la « Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI » ainsi que les activités identifiées dans le diagnostic institutionnel et opérationnel réalisé par l'assistance technique INCA en vue des accréditations au GCF et 9 piliers de l'Union européenne (UE) ;	Gina Bonne	- Accréditation au Fonds Vert pour le Climat : la COI demande une accréditation de catégorie C (subvention GCF inférieure ou égale à 10 millions USD). - L'intégralité des documents fiduciaires et des procédures environnementales et sociales ont été mis à jour à la COI et/ou créés en collaboration avec les services de la COI ; - Tous les documents ont été déposés au GCF pour évaluation de la demande d'accréditation (février 2020) ; - Des demandes de clarification ont été obtenues et un groupe de travail est constitué au sein du Secrétariat pour le suivi. Le Secrétariat doit resoumettre le dossier ; - Un résumé en français de « Accreditation Master Agreement », est annexé à la fiche 3.2, annexe 2. - À noter que l'AMA est un document standard de GCF.	

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

e) Remercie le GCF et l'UE pour leur appui dans les processus d'accréditation, félicite les assistances techniques déployées pour leurs implications et contributions et les encourage à poursuivre leur accompagnement pour la mise en œuvre des activités conformément aux calendriers prévus.			
Décision 6 – Libre circulation des personnes et des biens dans l'espace COI Le Conseil des ministres de la COI : a) Félicite la présidence seychelloise pour les avancées réalisées sur la question prioritaire de la libre circulation des personnes et des biens et remercie le Secrétariat général du travail effectué dans ce cadre ; b) Exprime sa reconnaissance à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'appui apporté en vue de faciliter la construction du dialogue régional autour de cette question ; c) Prend note du « Consensus de Mahé » du 28 août 2019 sur l'établissement d'un processus informel et non contraignant de dialogue sur les migrations pour les États membres de la COI ; d) Approuve la mise en place d'un « Dialogue sur les migrations » au sein de l'espace COI et demande au Secrétariat général de prendre les dispositions requises afin de concrétiser cette initiative.	Koulthoum Djamadar	En conformité avec la décision 6 du Conseil et afin de concrétiser la mise en place du « Dialogue sur les migrations », le SG-COI a proposé avec l'appui de l'OIM des modalités de fonctionnement et de travail ainsi que des termes de référence de la première réunion du DiMOI en vue de son organisation au premier trimestre de l'année 2021. La réunion ne s'est pas tenue faute de décision unanime des États sur les objectifs de la réunion. Il y a, effectivement, une réserve de la France/Réunion sur la thématique de la liberté de circulation notamment. Ceci amène le SG-COI à mettre le point à l'ordre du jour du prochain COPL.	1.2.

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

Décision 8 – Paix, stabilité et gouvernance Le Conseil des ministres de la COI : a) Confirme le rôle que peut jouer la COI en matière de coopération politique et diplomatique et la pertinence de l'intervention de la COI dans les domaines de la paix, la stabilité et la gouvernance en tant qu'organisation régionale de proximité ; b) Prend note des contraintes liées aux capacités financières, techniques et humaines de la COI qui ne lui permettent pas de répondre favorablement aux demandes des États membres notamment pour le déploiement des missions d'observation électorale ; c) Renouvelle son soutien au Secrétariat général pour qu'il assume un rôle au service de la paix, la stabilité et la gouvernance démocratique en Indianocéanie ; d) Confirme la volonté des États membres d'accompagner le Secrétariat général dans l'instruction et la mise en œuvre du projet « Paix, stabilité, et gouvernance » ; e) Remercie l'AFD pour le soutien financier qu'elle apporte au service de la paix, la stabilité et la gouvernance démocratique dans la région ; f) Invite le Secrétariat général à mettre en œuvre de manière effective le cadre de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des Nations unies et le Secrétariat général de la COI du 15 juin 2018.	Marc Maminiaina	b) Le nouveau projet « Paix, Stabilité et Gouvernance » prévoit le renforcement du processus électoral et l'accompagnement des Etats membres en amont et aval des élections. Une réserve a été émise par la Partie française à ce sujet. c) Le projet PSG prévoit également la reconnaissance de ce mandat politique de la COI auprès des instances régionales. d) Les préparatifs sont en cours en vue du démarrage effectif du projet PSG. f) Les discussions se poursuivent entre le Secretariat et le Département des Affaires politiques des Nations Unies en vue d'une mise en œuvre effective du cadre de coopération (organisation de conférence régionale, webinaire, début des discussions en vue de l'élaboration conjointe d'un plan d'action commun COI/ONU)	1.1.
--	------------------------	--	-------------

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

Décision 9 – Pêches Le Conseil des ministres de la COI : a) Remercie chaleureusement l'Union européenne et la Banque mondiale pour la confiance accordée à la COI dans le cadre de la gestion des projets EcoFish, sur financement de l'UE, et SWIOFish 1 et 2 sur financement de la Banque mondiale ; b) Sollicite le Secrétariat général afin de faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) après la fin du programme SWIOFish1 ; c) Demande au Secrétariat général d'accompagner la Fédération des pêcheurs artisans de l'océan Indien (FPAOI) dans sa démarche de structuration et de développement ; d) Encourage les Etats à nommer dans les meilleurs délais leurs représentants à l'Unité de coordination régionale du Plan régional de surveillance des pêches afin que cette Unité puisse être réactivée ; e) Donne mandat au Secrétariat général pour la concrétisation de la surveillance des pêches en mobilisant l'articulation du FED et du FEDER ; f) Demande au Secrétariat général de suivre avec attention les discussions avec l'AFD dans le cadre du programme EcoFish.	Marc Maminiaina	b) La question de mise en place d'un mécanisme de financement durable de CPSOOI sera traitée aux prochaines réunions des instances à la suite de la décision prise par le bureau du CPSOOI. c) Un consultant recruté pour accompagner la FPAOI dans la mise œuvre et adaptation de son plan d'action. d) L'UCR est réactivée, les membres viennent de tenir leur troisième réunion dans le cadre de la préparation de la deuxième patrouille régionale PRSP.	2.2.
---	------------------------	--	-------------

Décision 10 – Biodiversité et gestion des ressources marines et côtières Le Conseil des ministres de la COI : a) Prend note de la collaboration entre la COI et le secrétariat des ACP et remercie le Secrétariat des ACP et l'Union européenne pour le soutien dans la mise en œuvre du champ d'action sur la biodiversité du Plan de développement stratégique de la COI ; b) Demande au Secrétariat général de : i. capitaliser sur les retombés et retour d'expérience du projet Biodiversité financé par l'UE ainsi que sur les conclusions de l'atelier régional COI et du Mécanisme mondial sur la gestion des terres de la convention des Nations unies sur la désertification pour suivre l'instruction d'un projet biodiversité ; ii. assurer une articulation entre le projet de résilience des écosystèmes côtiers sur financement de l'AFD et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et les projets régionaux de l'Union européenne dans le domaine ; c) Invite le Secrétariat général à : i. mettre en place un groupe de travail régional composé des représentants des Etats membres de la COI pour poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une l'Agence régionale de la biodiversité ;	Gina Bonne	10b en lien avec 10d : Projet Biodiversité COI-Intra-ACP pour les petits états insulaires et pays côtiers de l'Afrique de l'Est en cours d'élaboration avec le soutien de l'IUCN pour la contractualisation avec la DUE	3.3.
---	-------------------	---	-----------------------------------

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

ii. capitaliser sur les acquis des projets clôturés de la COI et sur les activités des projets en cours ou en instruction dans le domaine, en accord avec les partenaires financiers, pour appuyer le groupe de travail ; iii. mener les consultations nécessaires en vue d'organiser une Conférence ministérielle sur la biodiversité pour les Etats Insulaires et côtiers de l'océan Indien ; d) Autorise le Secrétaire général à signer un contrat avec l'Union européenne pour la mise en œuvre du projet Intra ACP Biodiversité ; e) Autorise le Secrétaire général, dans le cadre du MoU existant entre la COI et l'Organisation maritime internationale de 2011, à signer une Convention de partenariat avec cette organisation pour la mise en œuvre du projet Glofouling au niveau régional ; f) Autorise le Secrétariat général à poursuivre les consultations avec le Programme des Nations unies pour l'environnement à la suite de l'atelier régional sur les déchets de février 2020 aux Seychelles.		10e : à suivre 10f : Le projet est en cours de montage avec le PNUD. Le lien est fait avec le projet ExPLOI également en cours d'instruction sous le financement de l'AFD et FFEM. À la suite des échanges entre la COI, le PNUD et l'AFD Maurice, une lettre de cofinancement de l'AFD a été soumise au PNUD pour formaliser l'implication de la COI dans ce projet. Le projet a été présenté par le PNUD, bureau de Istanbul, au conseil d'administration du GEF en septembre 2020 pour financement.	3.3.
Décision 11 – Changement climatique et réduction des risques de catastrophes Le Conseil des ministres de la COI : a) Prend note avec satisfaction des efforts du Secrétariat général de la COI pour la mise en œuvre du Plan d'action de réduction des risques des catastrophes et changement	Gina Bonne	11b en lien avec 11e i). - Les lettres de non-objection de l'ensemble des pays concernés, (Seychelles, Madagascar, Maurice et Comores) ont été obtenues dans le délai qui a permis à l'AFD de déposer le projet pour examen par le Fonds vert pour le Climat. - Le projet a été déposé en avril 2020 et le Conseil administratif du GCF a approuvé une subvention de 52.8 millions USD en	

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

climatique avec ses partenaires notamment l'AFD, le FFEM et l'UE ; b) Encourage les Autorités nationales désignées pour le GCF à mettre à disposition de la COI les soutiens nécessaires en vue de faciliter l'instruction du Projet « Résilience régionale aux effets du changement climatique grâce au renforcement des services météorologiques, hydrologiques et climatiques dans les pays membres de la COI » (projet HYDROMET). c) Demande au Secrétariat général de s'assurer de la bonne exécution du Programme Intra-ACP Alliance Globale sur le Changement climatique (GCCA+) océan Indien avec l'UE ; d) Prend note de la signature de la Convention de financement du Projet d'accroissement de la résilience des écosystèmes côtiers de l'océan Indien (RECOS) avec l'AFD ; e) Autorise le Secrétaire général de la COI à conclure, avec les partenaires financiers, les conventions de financement et ou contrat pour les projets suivants : i. Projet HYDROMET avec l'AFD ; ii. Projet de réduction des risques de catastrophe pour les États insulaires de la COI avec l'UE.	Koulthoum Djamadar	mars 2021. Toutefois il y a une conditionnalité pour le décaissement des fonds. Le GCF demandé une nouvelle lettre d'engagement auprès des pays bénéficiaires. Les lettres sont encore en attente - La contribution de 5 millions d'Euro de l'AFD a été approuvée par le conseil administration de l'AFD en décembre 2020 - La contribution de 5.6 millions d'Euro de l'UE est engagée et l'accord de contribution entre l'UE et l'AFD devra être signé incessamment. - La Convention de financement entre la COI et l'AFD sur le projet pour un montant 71 836 086 USD doit être signée. 11c. Le projet est en cours de mise en œuvre. La première réunion du Comité de Pilotage s'est tenue en février 2021 et les activités se poursuivent 11d. Le recrutement de l'assistance technique pour la mise en œuvre du projet est en cours. 11 e. i. Projet Hydromet : la Convention de Financement à préparer ii. La Convention de Financement signée en décembre 2020 pour un montant de 6.5 millions d'Euro. Sa mise en œuvre a démarré. La somme de 9.5 millions d'Euro de l'enveloppe globale de ce projet a été allouée aux actions santé (projet RSIE) à la suite de la pandémie de COVID 19.	3.2. 3.2.
Décision 12 – Transition énergétique Le Conseil des ministres de la COI : a) Adopte « la stratégie régionale sur la transition énergétique dans les Etats membres de la COI » ;	Marc Maminiaina		

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

b) Invite le Secrétariat général à développer les plans d'actions associés en collaboration avec les réseaux qui ont travaillé à la définition de la stratégie régionale ; c) Demande au Secrétariat général d'engager des contacts pertinents avec les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de la stratégie régionale sur la transition énergétique dans les Etats membres de la COI ; d) Remercie chaleureusement l'Union européenne pour son soutien financier ainsi que son engagement dans le programme ENERGIES qui a atteint des résultats positifs, concrets et visibles ; e) Prend note de la nécessité d'envisager une suite au Programme ENERGIES en vue de la pérennisation des acquis.		c) Le Secrétariat général engage déjà des discussions « techniques » et informelles avec les partenaires de la COI en vue de la mise en œuvre de la stratégie régionale sur la transition énergétique (AFD, UE).	_____
Décision 13 – Sécurité maritime Le Conseil des ministres de la COI : a) Demande au Secrétariat général de préparer un plan de travail visant notamment à solliciter les partenaires au développement pour qu'ils soutiennent la concrétisation des recommandations issues de la Conférence ministérielle de juin 2019 sur la sécurité et la sûreté maritimes dans l'océan Indien occidental et prend note de l'organisation d'une troisième édition de cette rencontre ministérielle du 10 au 12	Raj Mohabeer	a) Plan de travail déjà préparé	1.3.

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

juillet 2020 à l'initiative de la République de Maurice en collaboration avec les Etats membres de la COI et le Secrétariat général ; b) Remercie les pays hôtes des Centres régionaux de sécurité maritime, la République de Madagascar et la République des Seychelles pour leurs engagements, demande aux pays signataires et au Secrétariat général de renforcer la collaboration avec les centres régionaux et les pays hôtes pour assurer le financement durable de l'architecture après la fin du financement de l'UE ; c) Exhorte les pays signataires à ratifier et/ou transposer les Accords régionaux de sécurité maritime en vertu des dispositions nationales idoines et à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle des centres nationaux et le renforcement de leurs liens opérationnels avec le Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM) et le Centre régional de coordination opérationnelle (CRCO) ; d) Prend note de la mise en œuvre, par les signataires des Accords régionaux MASE, de stratégies nationales de sécurité maritime en cohérence avec les Accords régionaux et la mise en place de comités nationaux ainsi que de centres nationaux de coordination		b) En cours dans le cadre du CoPIL c) En attente des informations des États d) Un tableau de mise en œuvre circulé aux membres du CoPIL, mais pas de retour	1.3.
---	--	--	---

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

pour les échanges d'informations maritimes en lien avec les deux Centres MASE ; e) Demande aux Etats signataires des deux Accords d'assurer la pérennisation des postes des officiers de liaison régionaux et du fonctionnement des centres ; f) Se félicite du succès de la 22^e Session plénière du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, prend note avec satisfaction de la reconduction de la COI dans la fonction de Secrétariat du Groupe de contact et apporte son soutien à la nouvelle Présidence assurée par le Kenya pour la suite des travaux ; g) Félicite le Secrétariat général de l'arrivée des nouveaux projets permettant de consolider les acquis dans le domaine maritime et lui demande de définir les axes de coopération facilitant le dialogue et les actions inter-projets ; h) Remercie l'Union européenne pour son soutien continu à la sécurité maritime et aux réalisations du programme MASE et aux activités du Groupe de Contact ainsi que pour son soutien nouveau au projet sur la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation ; i) Prend note de l'intérêt grandissant des pays/organisations tiers pour les initiatives menées par la COI et demande au		e) Discussions en cours avec les pays hôtes f) Secrétariat continue à appuyer la présidence Kenyane g) Discussions en cours avec les nouveaux projets pour une bonne coordination h) Ok i) Collaboration avec l'OIM en cours, Secrétariat a approché d'autres partenaires à l'instar de Royaume Uni	1.3.
---	--	--	------

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

Secrétariat de faciliter si nécessaire la concrétisation de partenariats ; j) Appelle le Secrétariat général à s'ouvrir à d'autres partenariats pour accompagner la COI dans le domaine de la sécurité maritime ; k) Enjoint le Secrétariat général à conduire un plaidoyer auprès des pays et partenaires pour qu'ils se joignent aux Accords et/ou soutiennent l'architecture régionale de sécurité maritime.		j) En cours k) En cours, mais besoin du soutien continue des États	
Décision 14 – Quitus pour l'exécution du budget 2018 et nomination du commissaire aux comptes Le Conseil des ministres : a) Approuve la nomination du cabinet Grant Thornton en tant que commissaire aux comptes de la COI ; b) Donne quitus au Secrétariat général sur les états financiers 2018 examinés par le comité d'audit lors de sa réunion du 17 octobre 2019.	Nirina Razafintsalama	a) Le cabinet Grant Thornton a commencé sa mission d'audit des comptes de l'exercice 2019 en octobre 2020. À ce jour, son rapport n'est pas encore finalisé. Le cabinet a toutefois envoyé une correspondance pour expliquer le retard et a confirmé la soumission du rapport au plus tard le 15 mai 2021. b) La demande de quitus sur les états financiers 2019 ne pourra pas se faire sans le résultat de l'examen du rapport d'audit externe. Ceci devrait faire l'objet de la réunion statutaire du comité d'audit. La demande de quitus pour l'exercice 2019 sera donc sollicitée par la procédure écrite après la tenue du comité d'audit.	-----
Décision 15 – Projet de budget 2020 Le Conseil des ministres adopte le projet de budget 2020 pour la somme de Rs 61 709 400 (1 542 734 €) dont Rs 50 709 346 (1 267 734 €) comme contribution statutaire.	Vicky Cushmajee	Budget 2020 adopté par l'ensemble des pays membres. Le SG-COI finalise actuellement les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 en vue de l'audit. Seuls les Comores restent devoir la totalité de leur contribution pour l'année 2020.	-----

Suivi des décisions du 34^e Conseil des ministres de la COI

Décision 16 – Sommet des chefs d’Etat et de gouvernement de la COI Le Conseil des ministres se félicite de l’annonce de la République de Madagascar d’accueillir un Sommet des chefs d’Etat et de gouvernement de la COI en marge des célébrations du 60^{ème} anniversaire de l’indépendance du pays. Le Sommet se tiendra le 25 juin 2020. Le Conseil des ministres demande au Secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires pour appuyer la présidence du Conseil et les autorités de la République de Madagascar dans l’organisation du Sommet.	Marc Maminiaina	Des projets de documents relatifs à la préparation du Sommet ont été déjà préparés par le Secrétariat (en attente de la communication par la Présidence des informations utiles liées aux préparatifs du Sommet à la suite de la décision prise par le COPL du 03 juin 2020, décision 3) En attente de décision et d’informations de la part des États quant à la tenue du Sommet.	_____
Décision 17 – Nomination du Secrétaire général Sur proposition de la France, le Conseil des ministres nomme M. Vêlayoudom Marimoutou à la fonction de Secrétaire général de la COI à compter du 16 juillet 2020 pour un mandat de 5 ans non renouvelable.		Passation organisée par visioconférence le 16 juillet 2020. Arrivée du SG au siège à Ebène le 7 septembre 2020.	
Décision 18 – Candidature de la France à l’IORA Le Conseil des ministres prend note de la candidature de la France à l’IORA et réitère son soutien à celle-ci.		La France est membre de l’IORA depuis décembre 2020.	_____
Décision 17 – Passation de la présidence du Conseil des ministres Les membres du Conseil des ministres de la COI remercient et félicitent chaleureusement SEM Vincent Mériton, vice-président de la République des Seychelles, pour sa présidence du Conseil des ministres de la COI. Les membres du Conseil des ministres félicitent et souhaitent plein succès à SEM Mohamed El-Amine Souef, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé de la Diaspora de l’Union des Comores, à la présidence du Conseil des ministres de la COI.			_____